

## Parlement bruxellois – Matières régionales

| <u>Piqué - Vervoort I</u><br><u>2009-2014</u>   | <u>Vervoort II</u><br><u>2014-2019</u>   | <u>Vervoort III</u><br><u>2019-2024</u>   | <u>Résultats</u>  |
|---|--|---|---|
| <b>MOBILITE</b>   |  |   |   |
| <b>Métro Nord</b>   |  |   |   |
| <i>"Le Gouvernement considère comme prioritaire l'étude de la prolongation du pré-métro et métro à Schaerbeek et à Uccle et du passage du métro à Evere, moyennant intervention financière fédérale." p.50</i>  | <i>"Pour augmenter l'offre de transports, le Gouvernement assurera comme priorité absolue la mise en œuvre de manière prioritaire l'extension du métro vers Schaerbeek et Evere (début des travaux avant 2019)" p.50</i> | <i>"Le Gouvernement s'engage à concrétiser le projet de métro vers le Nord de Bruxelles en réalisant en priorité le tronçon Gare du Nord – Albert d'ici la fin de la législature. La mise en œuvre de l'extension vers Bordet est confirmée à l'horizon 2030." p.76</i> | <b>L'inauguration de l'ensemble du tronçon du métro nord annoncé pour 2024, n'aura pas lieu avant 2030.</b> On constate également que les travaux n'ont toujours pas débuté contrairement aux objectifs poursuivis par le gouvernement Vervoort II.   |
| <b>Vitesse commerciale de la STIB</b>   |  |   |   |
| <i>"L'amélioration des fréquences, de la régularité et de la vitesse commerciale de la STIB est indispensable. "</i><br><br><i>"L'offre sera accrue en continuant l'acquisition de nouveaux matériels roulants modernes, confortables et écologiquement performants ainsi qu'en augmentant la fréquence et la capacité des métros en heures de pointe en complétant et en remplaçant le matériel existant par de nouvelles rames." p.49</i> | <i>"Pour augmenter l'offre de transports, le Gouvernement poursuivra le projet PULSAR d'automatisation des lignes de métro 1 et 5" p.50</i>  | <i>« L'augmentation des fréquences sur le réseau existant sera poursuivie, avec un objectif de 120 secondes entre deux rames de métro, en analysant la possibilité d'étendre les horaires en soirée et le week-end. » p.76</i>  | Depuis 1990, un programme dénommé VICOM, révisé en 2006 et rebaptisé AVANTI en 2013, vise à améliorer la vitesse commerciale des transports publics appartenant au réseau de surface. Pascal Smet s'était engagé à poursuivre ce programme sous l'ancienne législature. On constate pourtant que <b>la vitesse commerciale du réseau de surface ne cesse de diminuer depuis 20 ans.</b> |
| <b>Parking de transit / dissuasion</b>  |  |   |   |
| <i>« En concertation avec les deux autres Régions, <b>des parkings de dimension suffisante</b> devront être créés, gardés et sécurisés, aux abords et dans les gares de</i>   | <i>« La concrétisation d'un accord avec la Région flamande et la Région Wallonne afin de <b>créer au moins 20.000 places de parking de dissuasion à l'extérieur du</b></i>   | <i>« <b>La création de parkings de transit (P+R)</b> doit se concevoir dans une optique métropolitaine et fera l'objet d'une concertation spécifique avec les Régions flamande et wallonne ainsi qu'avec le Groupe SNCB. Il s'agit pour un P+R de</i>                   | <b>A ce jour, seules 2.676 places composent l'ensemble des parkings de transit en Région bruxelloise. Un chiffre qui correspond donc à moins de 20 % de l'objectif Iris I (1989) et, à peine, à 6% du scénario idéal défini par le plan Iris II</b>   |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p>départ afin de permettre aux navetteurs d'utiliser le RER. » p.51</p>  | <p><b>Ring et de les rendre accessible en transport en commun</b> » p.52</p>  | <p>participer à la limitation de l'utilisation de la voiture avec un report modal effectué au plus proche du lieu d'origine du déplacement et de <b>proposer une tarification attractive et intégrée entre les transports en commun et le stationnement.</b> » p.81</p>   | <p><b>(2010), soit 30 ans plus tard pour l'un et 10 ans plus tard pour l'autre...</b></p> <p>En ce qui concerne <b>les parkings de dissuasion</b> (en dehors des limites administratives de la Région et aujourd'hui <b>uniquement jouxtant les gares belges</b>) on compte en tout 62.766 places. La SNCB compte augmenter l'offre de 10.000 places à l'horizon 2021. Ces parkings appartenant à la SNCB ne constituent pas une alternative suffisante autour de Bruxelles.</p> |
| <p><b>Pistes cyclables</b></p>  |   |   |  |
| <p>Les voiries régionales seront progressivement aménagées au profit des cyclistes. Les investissements en aménagements pour la finalisation de tous les ICRs - itinéraires cyclables régionaux <b>seront finalisés dans les 5 ans.</b> » p.48</p>  | <p>« Le Gouvernement a pour objectif de mettre en place <b>un réseau régional 100 % cyclable.</b> Pour ce faire, le Gouvernement travaillera à une spécialisation des voiries et à la mise en place de pistes cyclables séparées et/ou sécurisées » p.56</p>  | <p>« L'objectif du Gouvernement est de <b>doubler la part modale du vélo en 5 ans,</b> notamment en visant la réalisation de pistes cyclables supplémentaires et le bouclage du réseau ICR. » p.77</p>  | <p>La création de pistes cyclables fait partie des gros échecs des majorités successives. <b>Aucun des objectifs annoncés (ni sous Picqué ni Vervoort) n'a été atteint. Le bouclage du réseau ICR est attendu depuis 10 ans.</b></p>   |
| <p><b>Stationnement en et hors voirie</b></p>   |   |   |  |
| <p>« En voirie, <b>le nombre de stationnements disponibles sera rationalisé et progressivement réduit</b> selon les modalités à établir et en tenant compte de solutions alternatives. »<br/>« <b>Un meilleur partage de l'espace public sera effectué en diminuant les emplacements de longue durée</b> et en reportant hors voirie les véhicules excédentaires ne trouvant pas de places dans certains quartiers denses. Des règles (cartes de stationnement) seront ajustées au mieux à la spécificité des différentes</p> | <p>« <b>La suppression de stationnement en voirie</b> devra faire l'objet de <b>compensations hors-voirie</b> (entre autres via des parkings supplémentaires dans le cadre de la construction de logements). Pour que le système soit rendu attractif, le coût pour les Bruxellois des <b>alternatives de stationnement hors voirie</b> devra être le plus possible abordable. »<br/>« Le Gouvernement cherchera toutes les solutions pour mettre les parkings privés</p> | <p>« La Région doit se fixer pour objectif de <b>réduire l'emprise du stationnement sur l'espace public</b> en favorisant le report vers le stationnement hors-voirie. »<br/>« Le Gouvernement entend développer une nouvelle approche partenariale avec les acteurs publics et privés en vue de <b>mutualiser le stationnement hors-voirie,</b> en particulier au bénéfice des riverains, avec pour priorité la mutualisation du stationnement de bureaux, de surfaces</p> | <p><b>Plusieurs milliers de places ont été supprimées sans qu'elles soient comptabilisées par les autorités compétentes.</b></p> <p>Le projet de Plan Régional de Mobilité (Good Move) ambitionne de supprimer 65.000 places en voirie mais se base sur des chiffres de 2014 qui ne sont plus du tout d'actualité. Les objectifs du plan Good Move sont donc tronqués. <b>Aucune compensation systématique n'a été effectuée, avec de nouvelles places</b></p>                   |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <p>communes ou des différents quartiers en prenant compte les personnes à mobilité réduite, les métiers médicaux, paramédicaux itinérants, les voitures partagées, les véhicules électriques... » p. 92</p>   | <p>et publics existants à disposition des Bruxellois en dehors des heures ouvrables. »</p> <p>« Le Gouvernement a pour ambition de lancer la <b>création de 10.000 places de parking aux lieux de correspondances</b> entre la route et les transports en commun pour favoriser l'intermodalité. Ces parkings seront, si possible, des parkings partagés pour les riverains. » p. 54</p>           | <p>commerciales, de logements et d'établissements scolaires.</p> <p>« Le Gouvernement <b>revera à la baisse les seuils des emplacements de stationnement hors-voir</b>ie pour les différentes zones d'accessibilité du Règlement régional d'urbanisme (RRU) et renforcera les possibilités d'y déroger en se fondant sur le développement à court terme de points de mobilité partagée de services de mobilité adéquats. »</p> <p>« Pour réaliser ces objectifs, la Région définira un nouveau plan régional de stationnement en concertation avec les communes. <b>Le gouvernement réévaluera les règles de compensation du stationnement en voirie. La Région redéfinira les missions de l'Agence Parking.brussels</b>, de Bruxelles Mobilité et de Perspective en matière de stationnement. » p. 81/82/83</p> | <p>ailleurs, parkings sous-terrain, parkings partagés par exemple.</p> <p>Par ailleurs, ces mesures ne tiennent pas compte des impacts négatifs sur le commerce de proximité et la vitalité des quartiers, qui sont aussi pourtant des grands points d'attention des accords de majorité. Il n'y a pas non plus de prise en compte des personnes à mobilité réduite ou des seniors.</p>   |
| <p><b>Intégration tarifaire et billettique</b></p>  |  |  |   |
| <p>« Le Gouvernement désire une concertation avec les autres Régions et l'autorité fédérale relative à une <b>politique de mobilité harmonisée</b>, notamment sur l'ensemble de la zone RER (offre, <b>tarification</b>, information aux voyageurs) » p. 86</p> | <p>« Le Gouvernement s'attachera également à <b>améliorer la collaboration entre les différents opérateurs régionaux</b> (STIB, TEC, De Lijn) pour <b>intégrer les tarifs et optimiser l'offre de transport</b> globale sur le territoire bruxellois. »</p> <p>« <b>La généralisation de la tarification intégrée</b> de type MTB dans le prix de l'abonnement STIB sera étudiée » p. 51 et 52</p> | <p>« <b>La conclusion d'un accord sur l'intégration tarifaire à l'échelle métropolitaine</b> des opérateurs de transport public, y compris avec le fédéral pour l'offre SNCB, est une priorité pour le début de la législation » p. 77</p>   | <p>Ce dossier est fondamental pour l'amélioration de la mobilité en Région bruxelloise, notamment en favorisant la multimodalité mais il est pourtant <b>au point mort depuis plus de dix ans</b>.</p> <p>Pourtant, un accord proposant une <b>intégration tarifaire</b> à l'échelle métropolitaine avait été soumis début 2019 par tous les opérateurs concernés aux ministres des trois régions. Il avait été recalé par la Région bruxelloise.</p> |

| <b>ENVIRONNEMENT</b>   |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <b>Energie – Climat : Transition énergétique</b>                         |  |  |   |
| /  | <p>« Le Gouvernement <b>créera un fonds de financement</b> des travaux économiseurs d'énergie reprenant les missions du prêt vert bruxellois. Il s'agit <b>d'octroyer des prêts sans intérêt</b> aux ménages destinés à financer des travaux d'économie d'énergies ». p.48</p> <p>« Le Gouvernement s'assurera que les mesures mises en place pour <b>améliorer la performance énergétique des bâtiments</b> profitent aux locataires. » (p.48)</p>                              | <p>« <b>La rénovation durable des bâtiments est un enjeu majeur de la transition écologique</b> ». (p.95)</p> <p>« Le Gouvernement <b>étudiera la possibilité d'un fonds unique</b> dédié à la transition énergétique des bâtiments, regroupant les contributions actuelles à l'amélioration énergétique du bâti (certificats verts, fonds énergie et climat, primes à la rénovation, etc.) en incluant d'autres apports financiers. » (p.96)</p> <p>« Le <b>système de certificats verts sera évalué</b> et le taux d'octroi des certificats ajusté, tenant notamment compte de la baisse des coûts des systèmes d'énergie renouvelable. » (p.98)</p> | <p>Les Gouvernements précédents ont principalement misé sur le <b>potentiel de production d'énergie verte d'origine photovoltaïque</b> → <b>Le coût du système des certificats verts</b> : Plus d'1/2 milliards d'euros entre 2013 et 2025</p> <p><b>Le MR n'a cessé de poser la question de l'opportunité d'investir aussi massivement dans une seule technologie qui produit de l'électricité alors que ce sont l'isolation et le chauffage qui sont LES priorités pour gaspiller moins mais aussi pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. En effet 70% des émissions de CO2 proviennent du chauffage des bâtiments.</b></p> |
| <b>Qualité de l'air : zone de basses émissions et valeurs des seuils</b> |  |  |   |
| /  | <p>« Afin de respecter les normes de qualité de l'air, <b>une zone de basses émissions régionale sera mise en œuvre</b> afin d'interdire, en cas de prévision de pics et de pics de pollution, la circulation des véhicules les plus polluants » (p.50)</p> <p>« Le Gouvernement <b>réévaluera l'arrêté du 27 novembre 2008</b> déterminant les mesures d'urgence en vue de <b>prévenir les pics de pollution par les particules fines et les dioxydes d'azote</b> ». (p.50)</p> | <p>« Le Gouvernement <b>alignera et fera converger les seuils actuellement fixés pour tous les polluants vers les valeurs recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)</b> »(p.91)</p> <p>« Le Gouvernement <b>améliorera encore le réseau de mesure de la qualité de l'air en multipliant les points de mesure</b> et en mettant l'information à disposition en temps réel. Le Gouvernement s'engage à rénover et à étendre le réseau de stations de mesure de la qualité de l'air, au rythme de minimum deux stations par an, et à</p>   | <p>Le MR a été le premier parti à défendre, au travers de deux textes (2011 et 2015) l'instauration d'une ZBE à Bruxelles. Le gouvernement bruxellois a fini par adopter très tardivement une attitude favorable. A part cela, le gouvernement n'a <b>pas adopté de réelle stratégie relative aux carburants alternatifs et à leurs infrastructures touchant tous les domaines de compétences</b> (R&amp;D, infrastructures, mobilité, énergie, etc.). Il affiche des objectifs extrêmement pauvres.</p> <p><b>Les particules ultras fines ne sont pas prises en compte.</b></p>  |

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
|   |   | instaurer un réseau d'installations secondaires. » (p.92)  |   |
| <b>Gestion des déchets : Réforme structurelles de la collecte des déchets</b>   |   |  |   |
| <p>« <b>Les collectes en conteneurs seront développées</b>, afin de réduire la présence des sacs en rue. » (p.63)</p> <p>« À terme, il s'agira plus spécifiquement d'imposer les conteneurs dans l'habitation verticale et les immeubles de bureaux, de conscientiser les constructeurs et promoteurs de grands projets immobiliers à la collecte de déchets » (p.64)</p> | <p>« Dans un souci d'assurer la qualité de la collecte des déchets triés, le Gouvernement en évaluera la fréquence ». (p.58)</p>  | <p>« <b>Le schéma de collecte de l'ABP pourra être réadapté</b> » (p.101)</p> <p>« Dans le cadre du développement de nouveaux quartiers, on veillera à prévoir des espaces dévolus à la récupération séparée des flux de déchets, dans une logique d'économie circulaire, notamment via des conteneurs enterrés. En outre, des solutions seront mises en place pour offrir une collecte des huiles ménagères usagées. » (p.101)</p>  | <p>Les Bruxellois sont confrontés à d'incessants changements du régime de collecte de leurs déchets.</p> <p>Les « réformes » successives sont insatisfaisantes : une vision alternative et innovante au dépôt systématique de sacs en rue doit être développée. Des solutions innovantes (conteneurs intelligents) existent pour la collecte des différentes fractions (organiques, verre, plastique, etc.)</p> |
| <b>Gestion des déchets – Collecte des déchets organiques et centre de biométhanisation</b>  |   |  |   |
| /   | <p>« Le Gouvernement s'engage à généraliser la collecte des déchets organiques vers les ménages et des groupes cibles comme le secteur Horeca, collectivités, marches, hôpitaux... Le Gouvernement veillera simultanément à trouver une solution au traitement de ces déchets, par exemple par la création d'un centre bruxellois de biométhanisation en partenariat public-privé et complété. » p.43</p> | <p>« Un traitement approprié de ce flux sur le territoire régional sera envisagé pour tout ou partie de la collecte des biodéchets et des déchets verts, notamment par l'installation d'une unité de biométhanisation » (p. 101)</p> <p>« Le Gouvernement affirme sa volonté d'atteindre l'objectif de 100% de déchets alimentaires récoltés de manière séparée et rendre obligatoire le tri de ces déchets pour 2023 » (p. 101)</p> | <p>C'est depuis 2007 que les gouvernements successifs ambitionnent de créer un centre de biométhanisation pour transformer les déchets organiques en énergie verte - un centre devait être opérationnel dès 2009, la biométhanisation n'a jamais vu le jour.</p> <p>Ce dossier traîne depuis 12 ans. Or, l'UE impose aux États membres de veiller à ce que ce soit fait d'ici le 31 décembre 2023.</p>          |
| <b>Gestion des déchets – Déchetteries régionales</b>  |   |  |   |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   | <p>« Le Programme d'Action pour la Collecte et le Traitement des déchets (PACT), approuvé par le Gouvernement précédent, s'engage à multiplier par 5 l'offre de parcs à conteneurs en 5 ans. Le Gouvernement poursuivra ce PACT et programmera l'ouverture d'un parc à conteneur supplémentaire tous les ans ainsi que la reprise des parcs à conteneurs communaux. » P.43</p>                               | <p>« Le Gouvernement entend <b>développer le réseau des Recyparks de proximité pour atteindre l'objectif total de 10 implantations</b> sur l'ensemble du territoire régional. » (p. 102)</p>                                       | <p>Objectif Vervoort II = passer de deux déchetteries régionales à dix : pas réalisé. On retrouve le même objectif dans l'accord de gouvernement Vervoort III. A ce stade, il existe 3 déchetteries régionales auxquelles s'ajoutent deux déchetteries communales dont la gestion a été reprise par la Région, sur les 8 déchetteries communales initialement prévues pour un basculement de la gestion par la Région.</p>   |
| <b>BONNE GOUVERNANCE</b>  |  |  |  |
| <p>« Le Gouvernement bruxellois souhaite une <b>simplification de son modèle institutionnel</b> en ce qui concerne l'exercice des compétences communautaires dans les matières dites personnalisables qui touchent les Bruxellois appartenant aux deux grandes Communautés » (p.81)</p> <p>« <b>La suppression de la COCOM</b> et le transfert de ses compétences et moyens à la Région de Bruxelles-Capitale permettrait d'améliorer pour les Bruxellois la lisibilité de leurs institutions et de supprimer le système de co-tutelle de ministres appartenant à des groupes linguistiques différents pour la gestion de ces matières » (p.81)</p> | <p>« <b>Rationaliser et réformer le paysage administratif bruxellois</b> afin de diminuer le nombre d'acteurs opérationnel et « institutionnel » et assurer plus d'efficacité » (p. 84)</p> <p>« Pour ce faire, il poursuivra la <b>rationalisation de certains services du Ministère (SPRB) et des Organismes d'Intérêt Public</b> afin de tendre vers davantage de cohérence et d'efficacité » (p. 88)</p> | <p>« Le Gouvernement étudiera les <b>possibilités de rationalisation des administrations</b> pour atteindre des objectifs d'efficacité, notamment par le regroupement des compétences verticales ou opérationnelles. » (p.112)</p> | <p>En 2015-2016, 2 nouveaux organismes sont créés (par ordonnance) : BBP et BPS (nouvelles entités qui fonctionnent hors du SPRB).</p> <p>En 2017-2018, d'autres services publics sont transformés ou créés (arrêtés – pas de transparence): Ministère Fiscalité, Selor régional (BrufoP – talent brussels), SPRB Urbanisme et Patrimoine (Urban Brussels), l'ABAE (hub brussels)<sup>1</sup>.</p> <p><b>La prolifération des structures démontre qu'aucune rationalisation n'a été opérée. Pire, la multiplication des structures a engendré des coûts supplémentaires.</b></p> |

<sup>1</sup> Comparatif sommaire en gestion des ressources humaines :

Avant réforme : 90 millions pour le SPRB – 140 millions au total pour organisation (matériel et loyers) et personnel (2018)

Après réforme : SPRB - 150 millions (déjà une augmentation entre 2018 et 2019<sup>1</sup>) dont plus de 100 millions en éléments de rémunération en tout genre ; SPRB Fisc : - 21 millions en frais de gestion ; SPRB Urbanisme - 160 millions dont 24 millions en personnel ; SPRB Fonction publique - 4 millions en personnel.

| EMPLOI  |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>Taux de chômage</b>  |  |   |  |
| « Le taux de chômage, particulièrement <b>chez les jeunes</b> , est une préoccupation majeure. Cette situation n'est pas une fatalité. » (p.8)  | « Le niveau du chômage bruxellois reste trop élevé malgré les actions menées. 20% de chômage, parfois plus de 30% de <b>chômage chez les jeunes de moins de 25 ans</b> » (p. 9)  | « Le marché de l'emploi à Bruxelles se caractérise notamment par une <b>main d'œuvre de plus en plus fragile et très peu diplômée.</b> » (p. 21)  | <b>Incapacité du Gouvernement à résorber le chômage structurel</b> (des jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée et des faiblement qualifiés).<br><b>Incapacité du Gouvernement à moduler l'offre de formation vers des secteurs porteurs ou technologiques.</b>  |
| <b>Alliances emploi</b>   |  |   |  |
| <p>Alliance emploi-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « La <b>conversion et l'évolution</b> de notre économie régionale devra être la priorité des prochaines années afin de réduire l'empreinte écologique de notre Région et de permettre au plus grand nombre d'<b>accéder à un emploi stable et décent</b> » (p.9)</li> <li>- « la problématique de la rénovation du bâti existant impliquant des PME et TPE, ainsi que les <b>acteurs de l'économie sociale</b> sera considérée comme une priorité » (p.10)</li> <li>- « Ce programme impliquera le <b>secteur privé et le secteur public</b> » (p.10)</li> <li>- « ambition de faire de Bruxelles l'une des villes européennes les plus accueillantes et ouvertes à <b>l'innovation, au développement, à la fabrication et à la commercialisation de produits et services à haute valeur environnementale</b> » (p.10)</li> <li>- « Par ailleurs, l'économie sociale est également un fabuleux gisement d'emplois » (p.11)</li> </ul> | <p>Alliance emploi-formation (Stratégie 2025)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « La <b>Task force emploi-formation-enseignement-entreprise</b> sera chargée de créer un <b>cadastre des nouveaux besoins et nouveaux métiers et anticiper</b> le référentiel des activités, métiers et des formations au regard de l'évolution du marché de l'emploi et des profils » (p.10)</li> <li>- « En matière d'accompagnement et de formation, il s'agit de <b>concentrer prioritairement les moyens budgétaires vers les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés</b> » (p. 18)</li> <li>- « Il s'agit aussi d'exploiter les opportunités en termes de <b>développement de nouvelles filières et secteurs économiques pourvoyeurs d'emplois</b> » (p.19)</li> </ul> | <p>Alliance emploi-environnement (renforcement des politiques croisées emploi-formation-enseignement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Prolongation de la stratégie 2025 jusqu'à 2030 et <b>orientation des politiques croisées vers les qualifications</b> » (p.21)</li> <li>- « Le Gouvernement fera de la mise en place des <b>pôles formation-emploi</b> l'un de ses chantiers prioritaires (logistique, industrie technologique, construction et ICT et alimentation durable » (p. 22)</li> <li>- « L'Observatoire [...] produira des <b>études prospectives sur les métiers d'avenir</b> et la transition environnementale de l'économie » (p. 25)</li> </ul> | <p>En 2017, le taux de chômage bruxellois est à 15% (contre 4,4% en Flandre et 9,8% en Wallonie).<br/>Le taux de chômage pour la <b>population la moins qualifiée</b> est de 27,4% à BXL, 8,6% en Flandre et 19,4% en Wallonie. Idem pour la <b>population hautement qualifiée</b> (8,3% à BXL, 3,3% en Flandre et 4,7% en RW).<br/>Si le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a diminué, <b>la tendance est moins forte à Bruxelles que dans les autres Régions</b> : -0,8% à Bruxelles, -6,6% en Wallonie et -9,7% en Flandre (ONEM, avril 2019)<br/><b>La part des demandeurs d'emploi de longue durée</b> (indemnisés depuis 2ans et +) <b>est proportionnellement plus élevée à Bruxelles que dans les autres Régions</b> (36.946 à BXL, 64.437 en Wallonie et 54.774 en Flandre), Onem, avril 2019<br/>Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. (IBSA, 2018)</p> |

| <b>Promotion du bilinguisme</b>  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| « La Région compte un nombre important de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés, avec une <b>connaissance linguistique insuffisante</b> » (p.10)<br><br>« La <b>promotion du bilinguisme et du multilinguisme</b> fera l'objet d'un plan de développement qui sera présenté au Gouvernement d'ici début 2010 » (p.11) | « Améliorer le financement pour <b>l'apprentissage d'une seconde langue</b> le plus rapidement possible » (p. 17)<br><br>« Créer au moins une <b>école normale bilingue</b> » (p.17)<br><br>« Le Gouvernement sera attentif au maintien de son soutien à l'apprentissage des langues dans le cadre du <b>Plan Langues</b> pour les Bruxellois » (p.20) | « Le Gouvernement renforcera l'offre d' <b>alphabétisation, de maîtrise de la langue française ou néerlandaise</b> et de préformations en lien avec des formations professionnalisantes dans les métiers d'avenir et en pénurie » (p. 28)<br><br>« Le Gouvernement développera et renforcera l'offre de formation en langues dans un réseau cohérent autour d'une <b>Cité des langues</b> » (p.29) | <b>Les ambitions de création d'une école normale bilingue ou d'un Plan langues sont oubliées.</b> Seule une Cité des langues, dont l'objectif sera d'assurer une articulation des tests linguistiques et des parcours de formation. Quid d'un nivellement par le haut ? |
| <b>Soutien à l'entrepreneuriat</b>   |  |  |   |
| « La <b>création par des demandeurs d'emplois de leur propre activité</b> sera également encouragée » (p.12)   | « Le Gouvernement <b>soutiendra les entreprises et créateurs d'activités</b> pour faire de Bruxelles la capitale belge de l'esprit d'entreprendre ». (p.9)   | /  | <b>Plus aucune notion d'entrepreneuriat !</b>   |
| <b>Fonctions critiques</b>   |  |  |   |
| « Des screenings relatifs aux <b>fonctions critiques</b> dans les secteurs prioritaires porteurs d'emploi seront réalisés par les centres de référence en collaboration avec Actiris » (p.11)  | « <b>Evaluer les filières de formation à travers le prisme des fonctions critiques</b> en pénurie » (p. 19)<br><br>« <b>Valoriser les nouvelles initiatives sur les groupes à risque</b> et les partenariats sur les fonctions critiques » (p.19)  | « Le Gouvernement mettra en œuvre un <b>nouveau plan d'actions visant à endiguer les pénuries</b> d'emploi ou fonctions critiques » (p.23)   | Aujourd'hui, <b>73 fonctions critiques</b> sont toujours répertoriées (cf Déclaration de Clerfayt le 02/10/2019).   |



| <b>ECONOMIE</b>  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <b>Innovation et compétitivité</b>   |  |   |  |
| « La <b>politique d'innovation sectorielle</b> sera renforcée et un mécanisme de financement durable de clusters sera mis en place. » P.17   | « Les <b>pôles de compétitivité</b> regrouperont, dans une démarche de conseil, de partenariat, des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche. Ils auront pour but de concentrer les moyens et les énergies sur des secteurs d'activité précis. »<br><br>« Ces <b>pôles territoriaux de compétitivité</b> seront prioritairement les suivants : Un pôle des « <b>métiers de bouche</b> » [...] - Un pôle de la <b>Communication et de l'Image</b> [...] - Un <b>pôle logistique à Schaerbeek Formation</b> [...] - Un « <b>pôle de la connaissance et du numérique</b> » » P.22 | « Le Gouvernement développera des <b>clusters</b> , qui rassemblent tant les grandes entreprises que les PME, les starters, les universités et hautes écoles ainsi que leurs spin-off et les centres de recherche afin de mettre en œuvre des projets industriels (R&I, investissement, formation), en lien avec les pôles de <b>développement urbain</b> » P.60-61 | Ils sont en retard, ça devrait exister depuis bien longtemps !<br><b>Sur le pôle de la connaissance et du numérique</b> : rien de concret sur le site de Perspective.<br><b>Métiers de bouche – CERIA</b> : Lancement projet octobre 2016. Démarrage chantier : septembre 2019<br>Fin chantier : octobre 2022<br><b>Reyers</b> : Le 7 février 2019, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en 1 <sup>e</sup> lecture le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Mediapark. |
| <b>Contrats de quartier commerçants</b>  |  |   |  |
| « Une attention spécifique continuera à être apportée aux noyaux commerçants qui présentent le plus de difficultés socio-économiques, via la prolongation ou le <b>lancement de nouveaux Contrats de quartier commerçants</b> . » P.18             | /  | « Le Gouvernement <b>proposera la création de contrats de quartier</b> commerçants, afin de mobiliser les associations de commerçants dans une dynamique commune avec les pouvoirs publics visant à redorer l'attractivité de leur quartier. » p.68   | A ce jour, <b>aucun contrat de quartier « spécifique aux commerçants » n'a été conclu.</b>   |
| <b>City-marketing</b>  |  |   |  |
| « <b>Concrétiser le plan de city-marketing</b> , renforcer la collaboration avec des acteurs tels que le Port de Bruxelles (logistique et distribution) et mettre en place une évaluation constante de la compétitivité et des atouts de la Région | « Le <b>city marketing</b> régional sera poursuivi et amplifié, notamment sur les aspects suivants : L'adoption de la marque «be.brussels» / L'uniformisation de la communication régionale en ce compris la   | « <b>un city marketing solide</b> sera développé grâce notamment à la mutualisation des réseaux bruxellois des Attachés Economiques et Commerciaux (coordonnés par hub.brussels) et des Attachés touristiques de visit.brussels. »  | <b>La dernière charte graphique avec le Be.Brussels date de 2012.</b>  |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p>comme terre d'investissements étrangers ». P. 19-21</p>  | <p>communication et l'identité des différents partenaires régionaux. » P. 28</p>  | <p>P.70</p>   |  |
| <p><b>Smart City</b></p>  |   |   |  |
| <p>« Si la recherche prépare les activités de demain, la production de connaissances constitue la matière première de l'économie de services qui caractérise Bruxelles. Il est donc primordial que cette connaissance soit abondante. »</p> <p>« En outre, le secteur de la recherche est un domaine par excellence de concrétisation de l'alliance économie-emploi-environnement. »</p> <p>« Nous avons l'ambition de faire de Bruxelles la « capitale de la connaissance », au profit de tous les Bruxellois ! » P.22</p> | <p>« Dans l'objectif de faire de Bruxelles une « Smart City », le Gouvernement mettra à cet égard en place une plateforme, au sein notamment du pôle numérique de compétitivité, visant à développer des partenariats entre l'enseignement supérieur, technique et professionnel, les institutions publiques et le monde de l'entreprise et créer des centres de technologies avancées ouverts à tous ces acteurs pour former les jeunes à certains métiers d'avenir à haute valeur technologique, mutualiser les outils nécessaires à des formations de pointe et renforcer la recherche. » P.25</p> | <p>« L'ambition « smart city » de la Région doit d'abord signifier que citoyens et pouvoirs publics puissent bénéficier pleinement des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication et y investir au profit d'améliorations sociales, environnementales et économiques : pour démocratiser l'accès à la richesse du numérique au sens large ; pour améliorer la qualité, la performance et l'interactivité des services publics ; pour réduire les coûts et la consommation des ressources ; pour améliorer et simplifier les contacts entre les citoyens et l'administration. » P.61</p> | <p>Le terme Capitale de la connaissance a totalement disparu. Transition vers une Smart City qui connaît quelques dérapages : <b>une extension du wifi.brussels très lente, un projet de Cité des sciences qui n'a jamais vu le jour mais qui réapparaît en 2019.</b></p> <p><b>Comment faire de Bruxelles une Smart City si la Région ne trouve pas de solution au développement de la 5G, tout en assurant le respect des normes de santé publique. Des problèmes de saturation du réseau sont annoncés dès 2020.</b> Par ailleurs, l'UE impose un objectif de <b>3% du PIB en R&amp;D</b>. En 2015, Bruxelles n'atteignait que 1,79%.</p> |
| <p><b>Plateau du Heysel</b></p>   |   |   |  |
| <p>« Une attention sera portée à l'accueil des touristes, la création et l'organisation de grands événements à retentissement national et international, et la construction de nouvelles grandes infrastructures de renommée internationale dans le souci d'une intégration urbaine harmonieuse : <b>le Plateau du Heysel accueillera un Centre de Congrès capable d'offrir 5000 places</b> ». P.19</p>   | <p>« En termes de développement d'infrastructures, le Gouvernement soutiendra activement le développement [...] du projet NEO avec en particulier un nouveau centre de congrès majeur sur le <b>plateau du Heysel</b>. » P.27</p>   | <p>« Le développement d'un centre de convention répondant aux standards internationaux sera poursuivi sur le <b>plateau du Heysel</b>. » P.123</p>  | <p><b>15 ans et toujours rien sur le plateau du Heysel</b></p>   |

| URBANISME                         |   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|---|
| <b>Réforme du CoBAT</b>           |   |   |   |
| /                                 | <p>« Le Gouvernement <b>simplifiera les procédures urbanistiques</b> » (p.23)</p> <p>« <b>Les délais légaux</b> actuels pour les projets relevant tant des compétences communales que régionales seront encore raccourcis » (p.24)</p> <p>« Le Gouvernement <b>revera le COBAT</b> » (p.23)</p> | <p>« Le Gouvernement veillera à la mise en œuvre ordonnée et souple de la <b>réforme du CoBAT</b>, assurera un suivi permanent de celle-ci en lien avec les parties prenantes et garantira les moyens nécessaires à sa bonne exécution » p.88</p> <p>« <b>Une évaluation de la mise en œuvre de la réforme du CoBAT sera réalisée après un an d'entrée en vigueur du texte.</b> Le cas échéant, le Gouvernement proposera des <b>adaptations règlementaires visant à simplifier les procédures.</b> A cet effet, la digitalisation des demandes de permis sera accélérée avec pour objectif de basculer vers un régime 100% digital pour 2022. » (p.89)</p> | <p>L'entrée en vigueur de la réforme du CoBAT a été une première fois <b>postposée par amendement du gouvernement à un an</b> à partir de la publication au Moniteur de l'ordonnance modificative et <b>une seconde fois au 1<sup>er</sup> septembre 2019.</b> Aujourd'hui, compte tenu des manquements qui demeurent, ce délai n'est toujours pas suffisant.</p> <p>Sur le fond, le MR regrette, que cette réforme n'ait <b>pas</b> été l'occasion d'opérer un <b>changement de paradigme</b> : nous plaillons pour un changement profond des procédures de délivrance des permis fondées sur la responsabilisation des concepteurs/demandeurs en amont. <b>Or, le changement majeur proposé par le gouvernement pour accélérer les procédures consiste à transformer les délais de délivrance des permis, qui sont actuellement des délais d'ordre</b> (c'est-à-dire non assortis de conséquences en cas de dépassement) <b>en délais de rigueur.</b></p> |
| <b>Urbanisme - Réforme du RRU</b> |   |   |   |
| /                                 | <p>« Le Gouvernement <b>modifiera le RRU en vue d'y intégrer les principes d'une densification maîtrisée et respectueuse de la typologie urbanistique des quartiers</b> » (p.22)</p>  | <p>« Le Gouvernement <b>finalisera la révision du Règlement régional d'urbanisme (RRU),</b> suite à l'enquête publique. Les objectifs suivants seront maintenus et/ou renforcés » (p.89)</p>  | <p>En 6 ans, la réforme du RRU n'a <b>toujours pas abouti.</b></p>  |

| <b>LOGEMENT</b>   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <b>Logement à finalité sociale</b>  |   |   |  |
| <p>« Poursuivre la réalisation des constructions de logements sociaux sur les sites retenus par le premier Plan régional de logement mais également de planifier des constructions supplémentaires et la transformation d'immeubles à l'abandon en logements sociaux sur le court, moyen et long terme. » (p. 25)</p> <p>« Le Gouvernement fixera une norme à atteindre dans les 10 ans à venir de 15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale sur le territoire de toutes les communes. » (p. 26)</p> | <p>« le Gouvernement se fixe comme objectif de lancer la production de 6.500 logements publics sous cette législature, dont 60% de logements sociaux gérés par les SISF ». (p.41)</p> <p>« Une réévaluation des moyens budgétaires engagés dans le cadre du premier Plan régional du logement et de l'Alliance Habitat sera menée, afin de s'assurer que ces moyens permettent une réalisation effective de cet objectif. » (p. 41)</p> | <p>« Plus de <b>43.000 ménages bruxellois sont en effet actuellement inscrits sur la liste d'attente</b> pour un logement social. Le Gouvernement entend fixer des objectifs clairs à travers un plan d'urgence pour la politique sociale du logement, avec un objectif de pouvoir <b>apporter une solution concrète à 15.000 ménages bruxellois en attente d'un logement social.</b> » (p.12-13)</p> <p>« le Gouvernement vise, pour les terrains dont la Région est propriétaire, la production de minimum 50% de logements à finalité sociale (...) parmi les logements créés. » (p.13)</p> <p>« A terme, il conviendra de disposer de 15% de logements à finalité sociale sur l'ensemble du territoire régional répartis de manière équilibrée par commune et par quartier. » (p. 13)</p> | <p>Lancé depuis 2004, le <b>Plan régional Logement n'a vu sortir de terre que 40 % des 5.000 logements publics annoncés.</b></p> <p>Quant au <b>plan Alliance Habitat</b>, initié en 2013, seuls <b>200 logements sociaux (5 %) ont été construits sur un objectif de 4.000.</b> Malgré le constat d'échec, le <b>Gouvernement persiste et affirme, une nouvelle fois, son objectif de réaliser en 5 ans un programme de 6.500 nouveaux logements sans apporter aucune mesures crédibles afin d'y parvenir.</b> La méthode Coué du Gouvernement <b>ne permettra pas de soutenir les 43.000 ménages bruxellois en attente d'un logement social.</b></p> <p>La socialisation des logements moyens et des logements communaux <b>revient à faire payer aux ménages à revenus moyens</b> le prix de l'incurie des gouvernements précédents en termes de construction de logements sociaux.</p> |
| <b>Accès à la propriété / Logements moyens</b>  |   |   |  |
| <p>« Les efforts pour <b>développer une offre de logements accessibles aux revenus moyens</b> (via le Fonds du logement et la SDRB) seront poursuivis. » (p. 26)</p>  | <p>« Dans ce cadre, le Gouvernement se fixe comme objectif de lancer la <b>production de 6.500 logements publics sous cette législature</b>, dont (...) 40% de logements modérés et moyens pour le locatif et l'acquisitif (construction par CityDev d'au moins 200 logements par an). » (p. 41)</p>  | <p>« Le Gouvernement entend simplifier les conditions d'accès applicables aux logements Citydev et assurer les moyens nécessaires afin de lui permettre de poursuivre la production de logements acquisitifs au même rythme et <b>permettre aux Bruxellois d'accéder à la propriété à des prix modérés</b> (200 logements par an). » (p. 17)</p>  | <p><b>En 20 ans, seuls 4.200 logements moyens acquisitifs ont été produits par CityDev.</b> Malgré l'exode de la classe moyenne et la nécessité de mener une politique de soutien à l'acquisition par les ménages à revenus moyens, le Gouvernement ne démontre aucune ambition nouvelle. Au contraire, le</p>   |

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  |  |   | maigre objectif de 200 logements/an est maintenu.  |
| <b>Bail, Loyers, Etc.</b>  |  |   |  |
| « <b>Des grilles de référence de loyers</b> par quartier seront établies après consultation des représentants des locataires, propriétaires et des partenaires sociaux. Ces loyers de référence tiendront notamment et progressivement compte de la qualité énergétique des biens proposés. » (p. 24)  | « De manière plus générale, <b>des grilles de référence de loyers indicatives seront établies et mises à disposition à titre informatif</b> des locataires en tenant compte du profil socio-économique des Bruxellois, croisé avec les caractéristiques du logement, de l'état du bien comme de sa localisation. » (p. 42-43)  | « En matière de régulation du marché locatif, le Gouvernement établira une <b>politique de conventionnement des logements dont les loyers sont conformes à la grille de référence</b> . L'objectif est que l'ensemble des aides publiques favorables aux logements privés mis en location soient réservées <b>au bénéfice des bailleurs conventionnés</b> . » (p. 16) | Le Gouvernement poursuit sa volonté de contrôler et d'encadrer les loyers du marché locatifs privés par une <b>contrainte indirecte qui privera les propriétaires ne respectant pas les grilles de référence de loyers du bénéfice de toute aide publique régionale</b> . Le caractère <b>indicatif des grilles disparaît</b> d'ailleurs du texte de la déclaration de politique générale. |
| <b>Aides</b>   |  |   |  |
| « L'instauration d'une <b>nouvelle allocation-loyer sera conditionnée à l'état des finances régionales et à la mise en place de grilles de référence</b> de loyers qui seront fonction de fourchettes de valeurs objectives. Elle sera envisagée en priorité pour les candidats en attente d'un logement social depuis plusieurs années. » (p. 24) | « Le Gouvernement mettra en place un <b>système d'allocation loyer encadré plafonné</b> . Le principe consiste (...) à définir un loyer payé par les locataires inférieur à celui perçu par les propriétaires. La différence prendra la forme d'une allocation loyer plafonné devant concrètement diminuer le coût effectif du loyer pour le locataire. En contrepartie, le propriétaire acceptera, pour la durée du bail, un encadrement du loyer via la mise en place de grilles de référence de loyers indicatives. » (p. 42) | « Le Gouvernement veillera également à <b>rendre pleinement opérationnelle l'allocation-loyer en veillant à une meilleure couverture des publics visés</b> au travers d'une simplification des procédures et un allègement de la charge administrative. » (p. 14)   | <b>Attendue depuis 15 ans, l'allocation loyer a été adoptée en fin de dernière législature avec le soutien du MR sans qu'elle ne soit, aujourd'hui, pleinement effective.</b>  |
| « <b>Un Fonds régional et mutuelliste des garanties locatives</b> géré par les pouvoirs publics permettra, d'une part, aux locataires de bénéficier d'intérêts fixes et, d'autre part, de dégager une plus-value financière en faveur de la garantie locative pour les plus démunis. » (p. 24)   | « Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, le Gouvernement <b>mettra en place un fonds de garantie locative régional</b> chargé de soulager les CPAS dans la prise en charge du financement des garanties locatives du public fragilisé accueilli par les CPAS. » (p. 44-45)  | « Le Gouvernement proposera la <b>création d'un Fonds public de garantie locative</b> qui aura pour ambition de centraliser et mutualiser, à terme, l'ensemble des garanties locatives constituées, tant pour les logements publics que pour les logements privés. » (p. 14)  | <b>C'est le même engagement depuis dix ans.</b>  |

## COCOM – Matières bicommunautaires

| SANTÉ  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <p>"la population de la RBC se caractérise par un rajeunissement couplé à une <b>dualisation socio-spatiale</b>." (p. 21)</p>  | <p>"Par ailleurs, le CR mettra en œuvre une amélioration de la <b>cartographie de l'état de la santé</b> dans les différents quartiers de la Région." (p.5)</p>  | <p>"<b>De trop grandes disparités</b> existent en matière de pauvreté entre <b>les quartiers et les communes bruxelloises</b>" (p.30)</p>   | <p><b>Agir préventivement sur la santé est le meilleur moyen d'anticiper l'évolution des besoins et d'y répondre.</b> Il y a toujours plus d'inégalités en social-santé, en particulier dans certains quartiers. Bruxelles est une ville contrastée en termes de revenus fiscaux. En termes de revenus médians, on peut connaître une <b>variation allant de 14.800 euros à Saint-Josse à 25.300 euros</b> à Woluwe-Saint-Pierre.</p>  |
| <p>« En matière de santé, le CR veillera à privilégier la <b>mise en œuvre d'une politique globale</b> de la santé intégrant l'ensemble des acteurs de la 1<sup>ère</sup> ligne de soins (maisons médicales et médecins généralistes, dont le rôle est essentiel pour les l'échelonnement), le secteur paramédical, les hôpitaux généraux, les hôpitaux spécialisés, les structures post-hospitalisations jusque et y compris les hôpitaux universitaires. » (p. 21)</p> | <p>« Le CR proposera le développement d'une <b>politique globale de santé</b> intégrant tous les leviers issus de la 6<sup>ème</sup> Réforme de l'Etat et en concertation avec l'ensemble des acteurs actifs dans le secteur ».</p> <p>« Une <b>politique globale</b> est indispensable et s'étendra de la prévention de la santé et la 1<sup>ère</sup> ligne de soins (maisons médicales et médecins généralistes) aux hôpitaux généraux, spécialisés, y compris les hôpitaux universitaires et aux structures post-hospitalisations. » (p.4)</p> | <p>« Ce <b>Plan social-santé bruxellois</b> reposera sur les bases suivantes : – en concertation avec l'ensemble des acteurs, assurer la cohérence des politiques social-santé et développer une programmation globale ; – lutter efficacement contre les inégalités et la pauvreté ; – assurer un accès universel aux soins de santé ; – soutenir les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie ; – apporter une attention particulière à certains publics spécifiques. » (p.30)</p> | <p>3 législatures de suite et les mêmes constats: boum démographique, dualisation socio-spatiale, allongement de la vie, explosion des maladies chroniques et des <b>besoins, toujours plus changeants, qui restent sans réponse en raison d'un cloisonnement institutionnel et sectoriel trop prégnant</b>. 3 exercices de suite, les Gouvernements ont promis la <b>création de synergies</b>. Au bout de 15 ans de mêmes constats, <b>les secteurs attendent toujours qu'une programmation, intelligente, cohérence, intégrée et coordonnée de l'offre de soins leur soit proposée</b>, tout en intensifiant le développement d'alternatives dans les prises en charge.</p> |
| <p>/</p>   | <p>« En ce qui concerne les politiques de <b>prévention du cancer du sein</b>, poursuivre le financement et le programme mené par Brumammo. » (p.4)</p>  | <p>« La coordination des politiques de prévention, en priorité, des <b>politiques de dépistage et de vaccination</b> sera poursuivie par la création d'un point unique bruxellois » (p.36)</p>  | <p><b>Le taux de couverture reste systématiquement inférieur à Bruxelles</b> par rapport aux deux autres Régions. Cancer du sein, 2016 : BXL (52,9%), RW (53,9%), Flandre (67,4%)</p>  |

**AIDES AUX PERSONNES**

| <b>Lutte contre la pauvreté</b>  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <p>« La politique de lutte contre la pauvreté [...] comportera trois lignes d'actions [dont] l'élaboration par les quatre gouvernements d'un <b>Plan intégré de lutte contre la pauvreté</b> » (p. 7) »</p>  | <p>« Le CR maintiendra, voire amplifiera, les <b>collaborations avec le fédéral</b>, notamment dans le cadre de la délivrance des agréments des services qui délivrent de l'aide alimentaire via le <b>fonds européen d'aide aux plus démunis</b> », (pp. 13-14)</p>  | <p>« Le Gouvernement souhaite l'adoption d'un nouveau Plan de lutte bruxellois contre la pauvreté qui définira les politiques de prévention de la pauvreté et du sans-abrisme. <b>Le nouveau plan de lutte bruxellois sera intégré au Plan social-santé bruxellois</b>» (p.32)</p>  | <p><b>Le Gouvernement précédent avait déjà élaboré un Plan de lutte contre la pauvreté 2014-2019, paru en 2019...Des aspects de lutte contre la pauvreté étaient aussi présentés dans le Plan Santé bruxellois, également présenté en fin de législature et bientôt remplacé par un nouveau plan.</b></p>   |
| <b>Sans-abrisme</b>  |   |   |   |
| <p>« Politique globale et préventive » (p.7)</p> <p>« La COCOM attachera une attention particulière à : la <b>prévention des expulsions illégales</b> et de leurs conséquences [...] / la perte de logement liée aux violences conjugales et familiales [...] / la préparation des sorties de prison, d'institutions psychiatriques ou d'aide à la jeunesse et au suivi de ces sorties [...] » (p. 8)</p> <p>« <b>Les synergies avec les différents services de santé</b> doivent être renforcées afin de favoriser le travail en réseau et une prise en charge coordonnée de patients souvent très précarisés » (p.8)</p> | <p>« Il faut travailler d'une façon équilibrée sur les dispositifs d'accueil à court terme et sur des <b>solutions structurelles à long terme</b> permettant une réelle réinsertion » (p. 14)</p> <p>« Mise en place d'un <b>coordinateur unique</b> responsable pour l'accueil des sans-abris » (p. 14)</p> <p>« <b>Des places structurelles pour la réinsertion</b>, durant toute l'année ainsi que des places d'accueil en suffisance durant la période hivernale. » (p. 14)</p> <p>« Le CR assurera la pérennité du dispositif « <b>Taskforce population en errance</b> » approuvée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 28 novembre 2013 » (p.15)</p> | <p>« Le Gouvernement travaillera à mettre en œuvre une <b>approche préventive</b> impliquant Bruss'help, et transversale aux politiques sociales et du logement »</p> <p>« Il renforcera considérablement la <b>politique d'insertion et la politique de sortie de rue</b>, qui doivent devenir l'axe central de la politique d'aide aux sans-abris ». (p.40)</p> <p>« Le Gouvernement veillera à se concentrer avec le Gouvernement fédéral pour une prise en charge digne des <b>publics migrants</b> ». (p. 41)</p> <p>« Le Gouvernement veillera à encourager et financer les <b>initiatives de prévention de la perte de logement et de prévention des expulsions</b>, dans le cadre d'une politique croisée logement-affaires sociales. » (p. 41)</p> | <p><b>L'idée d'une politique globale et préventive date de 2009.</b></p> <p>Les causes identifiées (pertes de logement, expulsions et violences faites aux femmes) sont identiques et <b>le renforcement des synergies entre les services d'aide et de soins est demandé depuis 2009.</b></p> <p><b>La Task Force annoncée en novembre 2013 n'a jamais été mise en place.</b></p> <p>Ces dernières années, il faut toutefois souligner qu'il n'y a eu qu'un <b>accroissement substantiel de l'aide d'urgence</b> (doublement des moyens entre 2018 et 2019), mais pour répondre à l'urgence suite à l'explosion des personnes sans-abris.</p> |

| <b>Parcours d'intégration obligatoire des primo-arrivants</b>   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| /   | <p>« La COCOM a acté la volonté de la COCOF et de la VG d'organiser un <b>parcours d'intégration</b> sur le territoire bruxellois. Le caractère obligatoire de ce parcours a été décidé, selon les cas, pour la dimension linguistique ou pour l'ensemble »</p> <p>« Vu l'importance de ce parcours pour organiser au mieux le vivre ensemble à Bruxelles, la Cocom <b>investira en complémentarité</b> des 2 Communautés, pour permettre l'efficacité des dispositifs. » (p.11)</p> | <p>« Il mettra en place une <b>coupole bruxelloise sous l'égide de la COCOM</b> qui coordonnera l'offre tant en nombre de places disponibles que sur le contenu du parcours, la validation, l'offre, l'échange de pratiques, etc. » (p.42)</p>   | <p>Alors que la <b>Communauté flamande a adopté son Inburgering en février 2003</b>, les contours du dispositif tel qu'il sera appliqué à Bruxelles, pour les parcours francophones et néerlandophones, restent flous. Par ailleurs, l'annonce récente du Gouvernement flamand de rendre ce dispositif payant en Flandre risque de compliquer davantage les choses à Bruxelles. Longtemps bloquée pour des raisons financières et politiques et souvent reportée, <b>la mise en œuvre de l'obligation devrait être effective le 1er janvier 2020.</b></p> |
| <b>Personnes porteuses de handicap</b>  |  |  |   |
| <p>« Si une politique spécifique des personnes handicapées est indispensable, l'intégration, l'accessibilité, la participation, l'accueil, l'aide, l'accompagnement des personnes handicapées feront l'objet d'un souci global de chaque membre du Collège réuni et seront intégrés dans chaque politique menée. » (p.15)</p> | <p>« Le CR soutiendra la réalisation d'un <b>plan national « double diagnostic »</b> et appuiera auprès du Fédéral la création d'une unité bilingue de lits hospitaliers en Région bruxelloise dédiés au traitement d'adultes souffrant de double diagnostic ainsi que la demande de disposer du personnel nécessaire. » (p.13)</p>  | <p>« Le Gouvernement évaluera l'offre de soins et de services adaptés à destination des patients avec autisme [...] et adoptera des mesures ambitieuses axées sur un dépistage précoce, un meilleur accompagnement la création de places supplémentaires et compléter la cartographie de l'offre de services [...] » (p. 39)</p> | <p>Par ailleurs, l'offre de répit et les structures de prise en charge du double diagnostic ou de grande dépendance restent bien trop insuffisantes par rapport à la forte demande.</p>   |
| <p>« Le Collège réuni déploiera le court séjour et le répit tels que proposés dans la législation actuelle ainsi que l'habitat accompagné » (p.16)</p>  | <p>« Le CR soutiendra les initiatives visant une <b>meilleure organisation des places existantes</b> de répit pour les personnes handicapées de grande dépendance » (p.13)</p>   | <p>« Le Gouvernement poursuivra le développement de solutions aux problématiques liées au double diagnostic en veillant à pérenniser l'offre hospitalière de vingt lits minimum. » (p.39)</p>  |   |